



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026

DATE	05 MARS 2026
HEURE	17H30
SOUS LA PRESIDENCE	JEROME BOULETIN, Président
MEMBRES PRESENTS	RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BOUTEILLER Philippe (COVE), NOUVEAU Alain (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)
MEMBRE REPRESENTE	Elisabeth LAMURE
SECRETAIRE DE SEANCE	Jean-François SENAC

COMPÉTENCES	QUORUM	PRESENTS	REPRESENTES
ORDRE GENERAL	29		
EAU POTABLE	26	29	1
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22	26	1
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	24	27	

ORDRE DU JOUR

EAU POTABLE

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
2. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
3. BUDGET PRIMITIF 2026
4. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2026
5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
6. ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES EMIS A L'ENCONTRE DE LA MAIRIE DE SORGUES

7. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET LA SECURISATION DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 10 (DIV339)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
9. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
10. BUDGET PRIMITIF 2026
11. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2026
12. COMMUNES DE LAFARE-LA ROQUE ALRIC-SUZETTE- PRESCRIPTION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

13. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
14. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
15. BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents.

Monsieur le Président rappelle que les comptes rendus des délégations au Président, le compte rendu du Bureau du 26 février 2026 et celui des travaux des commissions ont été envoyés avec la convocation.

Mme Sandrine RAYMOND fait lecture du compte rendu de la commission des finances du 02 mars 2026

M. Thierry ROUX fait lecture du compte rendu du conseil d'exploitation de la régie ANC du 03 mars 2026

Madame Julia BRECHET procède ensuite à l'appel qui fait apparaître que le quorum est atteint pour l'ordre général, l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif.

Monsieur Jean-François SENAC est désigné secrétaire de séance.

Madame RAYMOND Sandrine est désignée présidente de séance pour les questions relatives aux comptes financiers uniques des trois services.

Le procès-verbal du 29 janvier 2026 est ensuite approuvé à l'unanimité.

N° Délibération	Intitulé de la délibération	Adoption de la délibération
EAU POTABLE		
DEL 2026-8	<u>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</u> Mme Sandrine RAYMOND indique que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document accompagné de la note de présentation brève et synthétique du CFU 2025 a été joint à la convocation.	Unanimité

Mme Sandrine RAYMOND présente la note de présentation brève et synthétique du CFU 2025 qui retrace les informations financières essentielles de 2025.
Hors la présence de Monsieur le Président, il est présenté le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2025 :

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	8 645 963,36	9 190 851,61	17 836 814,97
	Restes à réaliser	1 242 558,00		1 242 558,00
Dépenses	Dépenses réalisées	11 729 472,60	6 294 410,87	18 023 883,47
	Restes à réaliser	4 080 814,00		4 080 814,00
Solde des réalisations		-3 083 509,24	2 896 440,74	-187 068,50
Résultats antérieurs reportés		6 699 721,76		6 699 721,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)		3 616 212,52	2 896 440,74	6 512 653,26
Différence entre les restes à réaliser		-2 838 256,00	0,00	-2 838 256,00
Résultat cumulé		777 956,52	2 896 440,74	3 674 397,26

Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.

DEL 2026-9

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Unanimité

Mme Sandrine RAYMOND expose à l'Assemblée que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les réalisations suivantes :

Investissement		Exploitation		Ensemble	
Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	3 616 212,52€		2 896 440,74€		6 512 653,26€

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 3 616 212,52€,
Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2 896 440,74€,
Considérant les restes à réaliser d'investissement pour un montant de 4 080 814€ en dépenses et de 1 242 558€ en recettes, soit un solde de - 2 838 256€,

L'excédent global de 2025 est donc de 6 512 653,26€ hors restes à réaliser et de 3 674 397,26€ en incluant les restes à réaliser.

Mme Sandrine RAYMOND propose d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2026 comme suit :

- 2 896 440,74 € au compte 1068 « Autres réserves »
- 3 616 212,52€ au compte 001 « Solde d'exécution positif reporté »

Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.

DEL 2026-10	<u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</u> Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document accompagné de la note de présentation brève et synthétique du budget 2026 a été joint à la convocation. Mme Sandrine RAYMOND présente la note de présentation brève et synthétique du budget 2026 qui retrace les informations financières essentielles de 2026. Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.	Unanimité
DEL 2026-11	<u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT- EXERCICE 2026</u> Mme Sandrine RAYMOND indique que les articles L1612-29, L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissent les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement. La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Mme Sandrine RAYMOND présente les autorisations de programme et crédits paiement 2026. Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.	Unanimité
DEL 2026- 12	<u>VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> M. le Président indique que le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) constitue un service public industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier défini par l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « <i>Les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses</i> ». M. le Président précise toutefois que selon les dispositions de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical peut décider de prendre en charge dans le budget propre du syndicat des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial lorsque les exigences du service public conduisent le syndicat à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ou lorsque le fonctionnement du service public exige la	Unanimité

réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, ce qui est le cas du Budget du service de l'ANC.

Monsieur le Président indique qu'au vu des exigences et contexte particuliers du service de l'ANC, de la nécessité de réaliser des investissements et considérant que la hausse des tarifs pour les usagers serait excessive si aucune subvention n'était versée à ce service, il propose de voter une subvention de fonctionnement du budget principal EAU au budget ANC d'un montant de 140 000€ et une subvention d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de 13 500€.

M. le Président précise que depuis plusieurs années le budget de l'ANC présente un déficit car ce sont des budgets compliqués à équilibrer et encore plus cette année au vu des exigences particulières de l'année.

Il rajoute qu'un audit réalisé en 2025/2026 permettra de définir un plan d'actions pour les années à venir afin de maintenir l'équilibre financier du service.

M. TERRISSE demande si le service de l'ANC ne pourrait pas être fusionné avec le budget principal en tenant une comptabilité analytique du service ANC.

Le Président lui indique que c'est un sujet qui a été envisagé et qu'il doit être approfondi au regard de la réglementation et notamment au regard de la taille du syndicat.

M. TERRISSE précise qu'il attend avec impatience le résultat de l'audit car il a conscience que la gestion des SPANC est difficile et qu'il le constate également au sein de son intercommunalité, puisque de par leur fonctionnement, les dépenses sont supérieures aux recettes.

M. MOSSE rajoute qu'en tant que Président du SPANC de la CASC il constate que la difficulté de tous les services ANC est que les charges de personnel sont importantes. En effet, il est nécessaire d'avoir du personnel pour réaliser les contrôles et de l'autre côté les seules recettes qui existent sont les différents contrôles et éventuellement les pénalités. Il précise que ces recettes ne font pas l'équilibre avec les dépenses de personnel. Il rajoute qu'il a déjà attiré l'attention de certains parlementaires sur ce sujet, en préconisant la fusion avec un autre budget. Il précise que s'il n'y a pas de modification réglementaire, l'équilibre du budget de l'ANC sera toujours difficile à atteindre.

M. le Président rejoint M. MOSSE sur ses remarques.

Il précise également, qu'en parallèle, si les contrôles pour la réalisation et les ventes sont acceptés par les usagers, les contrôles périodiques sont mal perçus par les usagers et précise que si l'ANC arrive à assouplir ses modes de contrôles en travaillant sur la pédagogie, il augmentera probablement le nombre de contrôle et donc ses recettes.

Monsieur NOUVEAU rajoute que le montant des pénalités a été augmenté récemment mais qu'il pourrait être encore augmenté, justifié par le risque de pollution des nappes. Et cela permettrait de contribuer à l'équilibre du SPANC.

DEL 2026-13	<u>ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES EMIS A L'ENCONTRE DE LA MAIRIE DE SORGUES</u> M. le Président indique que par décision n°2015-144 du 25 novembre 2015, une convention pour participation financière à l'extension du réseau d'eau potable a été passée entre le Syndicat Rhône Ventoux et la Mairie de Sorgues. M. le Président précise qu'au vu de cette convention et du coût réel des travaux, le syndicat Rhône Ventoux a émis, à la commune de Sorgues, le 25 avril 2018, un titre de recettes d'un montant de 65 860,02€. Cependant, Monsieur le Président indique qu'en l'absence de délibération préalable du conseil municipal de la commune de Sorgues autorisant Monsieur le Maire à signer la convention, il convient d'annuler le titre de recettes n° 9 d'un montant de 65 860,02 € émis le 25 avril 2018 par le syndicat Rhône Ventoux à la commune de Sorgues.	Unanimité
DEL 2026-14	<u>ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET LA SECURISATION DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 10 (DIV339)</u> M. Jean François SENAC indique que le groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 23 décembre 2021, l'accord-cadre à bons de commande travaux pour le renouvellement de canalisations prioritaires et la sécurisation du service sur le territoire du Syndicat. M. Jean François SENAC précise que le marché a été notifié au groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA sur la base d'une répartition minimale annuelle des travaux. Cette répartition initiale a évolué pour la 4ème année. M. Jean François SENAC précise que la modification en cours d'exécution 10 a pour objet de fixer la nouvelle répartition entre co-traitants pour cette 4ème année, et ce de la manière suivante : - Répartition initiale : COLAS France (77%) et SAS DALL'AGNOLA (23%) - Répartition modifiée pour l'année 4 : COLAS France (61.4%) et SAS DALL'AGNOLA (38.6%) La modification en cours d'exécution 10 n'a pas d'incidence financière sur le montant global du marché public.	Unanimité
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
DEL 2026-15	<u>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</u> Mme Sandrine RAYMOND indique que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document accompagné de la note de présentation brève et synthétique du CFU 2025 a été joint à la convocation. Mme Sandrine RAYMOND présente la note de présentation brève et synthétique du CFU 2025 qui retrace les informations financières essentielles de 2025.	Unanimité

Hors la présence de Monsieur le Président, il est présenté le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2025 :

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	14 610 598,97	9 044 353,59	23 654 952,56
	Restes à réaliser	1 660 845,00		1 660 845,00
Dépenses	Dépenses réalisées	9 968 621,82	6 222 158,06	16 190 779,88
	Restes à réaliser	2 768 401,00		2 768 401,00
Solde des réalisations		4 641 977,15	2 822 195,53	7 464 172,68
Résultats antérieurs reportés		-5 062 643,86	4 497,75	-5 058 146,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)		-420 666,71	2 826 693,28	2 406 026,57
Différence entre les restes à réaliser		-1 107 556,00	0,00	-1 107 556,00
Résultat cumulé		-1 528 222,71	2 826 693,28	1 298 470,57

Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.

DEL 2026-16

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Mme Sandrine RAYMOND expose à l'Assemblée que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les réalisations suivantes :

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice	420 666,71€			2 826 693,28€		2 406 026,57€

Considérant le déficit de la section d'investissement de 420 666,71€
 Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2 826 693,28€,
 Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 2 768 401€ en dépenses et de 1 660 845€ en recettes, soit un solde de – 1 107 556€,
 L'excédent global de 2025 est donc de 2 406 026,57€ hors restes à réaliser et de 1 298 470,57€ en incluant les restes à réaliser.

Mme Sandrine RAYMOND propose d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2026 comme suit :

- 2 826 693,28€ au compte 1068 « Autres réserves »
- 420 666,71 € au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté »

Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.

Unanimité

DEL 2026-17	<u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</u> Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document accompagné de la note de présentation brève et synthétique du budget 2026 a été joint à la convocation. Mme Sandrine RAYMOND présente la note de présentation brève et synthétique du budget 2026 qui retrace les informations financières essentielles de 2026. Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.	Unanimité
DEL 2026-18	<u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT- EXERCICE 2026</u> Mme Sandrine RAYMOND indique que les articles L1612-29, L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissent les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement. La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Mme Sandrine RAYMOND présente les autorisations de programme et crédits paiement 2026. Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.	Unanimité
DEL 2026-19	<u>COMMUNES DE LAFARE-LA ROQUE ALRIC-SUZETTE– PRESCRIPTION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE</u> M. Stéphane MICHEL indique à l'Assemblée que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des communes de Lafare, la Roque Alric et Suzette, il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique conjointe des zonages d'assainissement. M. Stéphane MICHEL précise qu'en application des articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de désigner un commissaire enquêteur et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif au lancement et au déroulement de l'enquête publique conjointe. Pour rappel, l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose aux communes ou leurs groupements de définir, après	Unanimité

	étude préalable et enquête publique, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. M. Stéphane MICHEL précise qu'en application de L'article R 2224-8 du Code général des collectivités territoriales, une enquête publique conjointe concernant ce projet de révision des zonages d'assainissement doit être lancée pour aboutir à une éventuelle future approbation par le comité syndical.	
--	---	--

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEL 2026-20	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 Mme Sandrine RAYMOND indique que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document accompagné de la note de présentation brève et synthétique du CFU 2025 a été joint à la convocation. Mme Sandrine RAYMOND présente la note de présentation brève et synthétique du CFU 2025 qui retrace les informations financières essentielles de 2025. Hors la présence de Monsieur le Président, il est présenté le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2025 : <table><tr><td></td><td></td><td>Investissement</td><td>Exploitation</td><td>Total cumulé</td></tr><tr><td rowspan="2">Recettes</td><td>Recettes réalisées</td><td>1 318,66</td><td>186 819,38</td><td>188 138,04</td></tr><tr><td>Restes à réaliser</td><td></td><td></td><td>0,00</td></tr><tr><td rowspan="2">Dépenses</td><td>Dépenses réalisées</td><td>0,00</td><td>203 295,21</td><td>203 295,21</td></tr><tr><td>Restes à réaliser</td><td></td><td></td><td>0,00</td></tr><tr><td colspan="2">Solde des réalisations</td><td>1 318,66</td><td>-16 475,83</td><td>-15 157,17</td></tr><tr><td colspan="2">Résultats antérieurs reportés</td><td>1 451,59</td><td>-57 836,72</td><td>-56 385,13</td></tr><tr><td colspan="2">Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)</td><td>2 770,25</td><td>-74 312,55</td><td>-71 542,30</td></tr><tr><td colspan="2">Différence entre les restes à réaliser</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td colspan="2">Résultat cumulé</td><td>2 770,25</td><td>-74 312,55</td><td>-71 542,30</td></tr></table> Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie le 03 mars 2026 et à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.			Investissement	Exploitation	Total cumulé	Recettes	Recettes réalisées	1 318,66	186 819,38	188 138,04	Restes à réaliser			0,00	Dépenses	Dépenses réalisées	0,00	203 295,21	203 295,21	Restes à réaliser			0,00	Solde des réalisations		1 318,66	-16 475,83	-15 157,17	Résultats antérieurs reportés		1 451,59	-57 836,72	-56 385,13	Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)		2 770,25	-74 312,55	-71 542,30	Différence entre les restes à réaliser		0,00	0,00	0,00	Résultat cumulé		2 770,25	-74 312,55	-71 542,30	Unanimité
		Investissement	Exploitation	Total cumulé																																														
Recettes	Recettes réalisées	1 318,66	186 819,38	188 138,04																																														
	Restes à réaliser			0,00																																														
Dépenses	Dépenses réalisées	0,00	203 295,21	203 295,21																																														
	Restes à réaliser			0,00																																														
Solde des réalisations		1 318,66	-16 475,83	-15 157,17																																														
Résultats antérieurs reportés		1 451,59	-57 836,72	-56 385,13																																														
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)		2 770,25	-74 312,55	-71 542,30																																														
Différence entre les restes à réaliser		0,00	0,00	0,00																																														
Résultat cumulé		2 770,25	-74 312,55	-71 542,30																																														
DEL 2026-21	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 Mme Sandrine RAYMOND expose à l'Assemblée que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les réalisations suivantes :	Unanimité																																																

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		2 770,25€	74 312,55€		71 542,30€	
Considérant l'excédent de la section d'investissement de 2 770,25€, Considérant le déficit de la section d'exploitation de 74 312,55€, Le déficit global de 2025 est donc de 71 542,30 €. Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2026 comme suit : - 2 770,25€ au compte 001 « excédent d'investissement » - 74 312,55€ au compte 002 « déficit d'exploitation » Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie le 03 mars 2026 et à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.						

DEL 2026-22	<u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</u> Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document accompagné de la note de présentation brève et synthétique du budget 2026 a été joint à la convocation. Mme Sandrine RAYMOND présente la note de présentation brève et synthétique du budget 2026 qui retrace les informations financières essentielles de 2026. Mme Sandrine RAYMOND précise que cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie le 03 mars 2026 et à la commission des finances le 02 mars 2026 qui a émis un avis favorable.	Unanimité
-------------	---	-----------

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Président indique que ce comité est le dernier comité du mandat. Il remercie l'Assemblée pour les 6 dernières années passées, représentant 32 comités. Il remercie également l'ensemble des Vice-présidents pour leur confiance et la qualité de leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de séance	Le Président
Jean-François SENAC	Jérôme BOULETIN

